

Direction de l'organisation des Jurys

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles

🌐 : www.enseignement.be/jurys

✉ : jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycles	2022-2023/1
Titre	CESS général
Matière	Sciences économiques

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Intitulé du cours : Sciences économiques

Equivalent horaire scolaire : 4h.

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↪ **Numéro des programmes** : 07/2000/247 (5^{ème} année) **ET** 84/2001/247 (6^{ème} année)

↪ **Liens** :

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/07-2000-247.pdf>

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/84-2001-247.pdf>

●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire du troisième degré pour l'enseignement général (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 3 heures.

••• Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : calculatrice non graphique, dictionnaire **orthographique**, stylos, cartouches, effaceur, stylos bille, crayons de couleur (3 sauf rouge ou rose), Tipp-Ex, latte, rapporteur, crayon gris, gomme et le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc. et dictionnaire des noms communs/propres (avec définitions), stylos effaçables, feuilles de brouillon, etc.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

••• Exemples d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.

••• Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen. Les thèmes, notions importantes, compétences et savoir-faire seront issus de ces programmes dont vous pouvez trouver la référence au point I.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes succinctement présentés ci-après.

5^{ème} année

Economie générale	<ul style="list-style-type: none"> • Les fondements de la microéconomie • Le comportement du consommateur • La théorie du producteur • Le marché des produits
Economie financière	<ul style="list-style-type: none"> • La banque • La bourse de valeurs mobilières
Droit social	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations individuelles du travail • Le contrat de travail • Les relations collectives du travail
Economie de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes comptables de base

6^{ème} année :

Economie générale	<ul style="list-style-type: none"> • La monnaie • L'échange international • La comptabilité nationale • Les variations de l'activité économique • Les systèmes économiques • La politique économique
Droit fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • La fiscalité : outil du processus démocratique ? • L'impôt de la personne physique : de la déclaration au recouvrement
Economie de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'entreprise • Les fonctions de l'entreprise

III. Annexes

••• Plan comptable

Le plan comptable annexé au présent document sera joint au questionnaire lors de l'examen. Il ne doit pas être mémorisé.

CLASSE 6. - CHARGES

60. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances générales
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immeubles destinés à la revente
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus sur achats

61 SERVICES ET BIENS DIVERS

- 609 Variations de stocks
- 610 Loyers et charges locatives
- 611 Entretien et réparation (fournitures et prestations)
- 612 Fournitures faites à l'entreprise
- 613 Rétributions de tiers
- 614 Annonces, publicité, propagande et documentation
- 615 Sous-traitants

62 REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 623 Autres frais de personnel
- 624 Pensions de retraite et de survie
- 63 AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
- 631 Réductions de valeur sur stocks
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
- 635 Provisions pour pensions et obligations similaires

- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
- 637 Provisions pour autres risques et charges

64 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

- 640 Charges fiscales d'exploitation
- 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Moins-values sur réalisations de créances commerciales
- 643 à 648 Charges d'exploitations diverses

- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de restructuration

65 CHARGES FINANCIERES

- 650 Charges des dettes
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants

- 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change
- 655 Ecart de conversion des devises
- 656 Frais de banques, de chèques postaux
- 657 Commissions sur ouvertures de crédit, cautions, avals
- 658 Frais de vente des titres

66 CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels
- 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières
- 662 Provisions pour risques et charges exceptionnels
- 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 664 à 668 Autres charges exceptionnelles
- 664 Pénalités et amendes diverses
- 665 Différence de charge
- 669 Charges exceptionnelles transférées à l'actif en frais de restructuration

67 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs

68 TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES

69 AFFECTATION DES RESULTATS

- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
- 691 Dotation à la réserve légale
- 692 Dotation aux autres réserves
- 693 Bénéfice à reporter
- 694 Rémunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres allocataires

CLASSE 7. - PRODUITS

70 CHIFFRE D'AFFAIRES

- 700 à 707 Ventes et prestations de services
- 700 Ventes de marchandises
- 701 Ventes de produits finis
- 702 Ventes de déchets et rebuts
- 703 Ventes d'emballages récupérables
- 704 Facturations des travaux en cours (associations momentanées)
- 705 Prestations de services
- 706 Pénalités et débits obtenus par l'entreprise
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés

71 VARIATION DES STOCKS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

- 712 Des en cours de fabrication
- 713 Des produits finis
- 715 Des immeubles construits destinés à la vente
- 717 Des commandes en cours d'exécution

72 PRODUCTION IMMOBILISEE
74 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

- 740 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisations de créances commerciales
- 743 à 749 Produits d'exploitation divers
- 743 Produits de services exploités dans l'intérêt du personnel
- 744 Commissions et courtages
- 745 Redevances pour brevets et licences
- 746 Prestations de services (transports, études, etc...)
- 747 Revenus des immeubles affectés aux activités non professionnelles
- 748 Locations diverses à caractère professionnel
- 749 Produits divers

75 PRODUITS FINANCIERS

- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants
- 752 Plus-values sur réalisations d'actifs circulants
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecart de conversion des devises
- 756 à 759 Produits financiers divers
- 756 Produits des autres créances
- 757 Escomptes obtenus

76 PRODUITS EXCEPTIONNELS

- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 Autres produits exceptionnels

77 REGULARISATIONS D'IMPOTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES

79 AFFECTATION AUX RESULTATS

- 790 Bénéfice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Perte à reporter

Comptes de résultat

CLASSE 1. FONDS PROPRES, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES A PLUS D'UN AN

10 CAPITAL

- 100 Capital souscrit ou capital personnel
- 101 Capital non appelé
- 109 Compte de l'exploitant

11 PRIMES D'EMISSION

12 PLUS-VALUES DE REEVALUATION

- 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
- 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
- 122 Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
- 123 Plus-values de réévaluation sur stocks
- 124 Reprises de réductions de valeur sur placements de trésorerie

13 RESERVES

- 130 Réserve légale
- 131 Réserves indisponibles
- 132 Réserves immunisées
- 133 Réserves disponibles

14 BENEFICE REPORTE (ou PERTE REPORTEE)

15 SUBSIDES EN CAPITAL

- 150 Montants obtenus
- 151 Montants transférés aux résultats

16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

17 DETTES A PLUS D'UN AN

- 170 Emprunts subordonnés
- 171 Emprunts obligataires non subordonnés
- 172 Dettes de location-financement et assimilés
- 173 Etablissements de crédit
- 174 Autres emprunts
- 175 Dettes commerciales
- 176 Acomptes reçus sur commandes
- 178 Cautionnements reçus en numéraires
- 179 Dettes diverses

CLASSE 2. FRAIS D'ETABLISSEMENT. ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN

20 FRAIS D'ETABLISSEMENT

21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

22 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

- 220 Terrains
- 221 Constructions
- 222 Terrains bâtis
- 223 Autres droits réels sur des immeubles

23 INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

- 230 Installations
- 231 Machines
- 237 Outillage
- 238 Plus-values actées
- 239 Amortissements

24 MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

- 240 Mobilier
- 241 Matériel roulant

25 IMMOBILISATION DETENUES EN LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

- 250 Terrains et constructions
- 251 Installations, machines et outillage

232 Mobilier et matériel roulant

26 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

27 ACOMPTES VERSES

28 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

29 CREANCES A PLUS D'UN AN

- 290 Créances commerciales
- 291 Autres créances

CLASSE 3. STOCK ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

30 APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES

31 APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES

- 309 Réductions de valeur actées
- 310 Valeur d'acquisition
- 319 Réductions de valeur actées

32 EN COURS DE FABRICATION

- 320 Valeur d'acquisition
- 329 Réductions de valeur actées

33 PRODUITS FINIS

- 330 Valeur d'acquisition
- 339 Réductions de valeur actées

34 MARCHANDISES

- 340 Valeur d'acquisition
- 349 Réductions de valeur actées

35 IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE

- 350 Valeur d'acquisition
- 351 Immeubles construits en vue de leur revente
- 359 Réductions de valeurs actées

36 ACOMPTES VERSES SUR ACHATS POUR STOCKS

- 360 Acomptes versés (à ventiler éventuellement par catégorie)
- 369 Réductions de valeur actées

37 COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

- 370 Valeur d'acquisition
- 371 Bénéfice pris en compte
- 379 Réductions de valeur actées

CLASSE 4. CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS

40 CREANCES COMMERCIALES

- 400 Clients
- 401 Effets à recevoir
- 402 Clients, créances courantes, entreprises apparentées, administrateurs et gérants
- 403 Effets à recevoir sur entreprises apparentées et administrateurs et gérants
- 404 Produits à recevoir (factures à établir)
- 405 Clients : retenues sur garanties
- 406 Acomptes versés
- 407 Créances douteuses
- 408 Compensation clients
- 409 Réductions de valeur actées

41 AUTRES CREANCES

- 410 Capital appelé, non versé
- 411 T.V.A. à récupérer
- 416 Créances diverses
- 418 Cautionnements versés en numéraires
- 419 Réductions de valeur actées

42 DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE

- 420 Emprunts subordonnés
- 421 Emprunts obligataires non subordonnés

- 422 Dettes de location-financement et assimilées
- 423 Etablissements de crédit
- 424 Autres emprunts
- 425 Dettes commerciales
- 426 Cautionnements reçus en numéraires
- 429 Dettes diverses

43 DETTES FINANCIERES

- 430 Etablissements de crédit. Emprunts en compte à terme fixe
- 431 Etablissements de crédit. Promesses
- 432 Etablissements de crédit. Crédits d'acceptation
- 433 Etablissements de crédit. Dettes en compte courant
- 439 Autres emprunts

44 DETTES COMMERCIALES

- 440 Fournisseurs
- 441 Effets à payer
- 444 Factures à recevoir
- 446 Acomptes reçus
- 448 Compensations fournisseurs

45 DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

- 450 Dettes fiscales estimées
- 451 T.V.A. à payer
- 452 Impôts et taxes à payer
- 453 Précomptes retenus
- 454 Office National de la Sécurité Sociale
- 455 Rémunérations
- 456 Pécules de vacances
- 459 Autres dettes sociales

46 ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES

47 DETTES DECOULANT DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

- 470 Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs
- 471 Dividendes de l'exercice
- 472 Tantièmes de l'exercice
- 473 Autres allocataires

48 DETTES DIVERSES

- 480 Obligations et coupons échus
- 481 Actionnaires - capital à rembourser
- 482 Participation du personnel à payer
- 483 Acomptes reçus d'autres tiers à moins d'un an
- 486 Emballages et matériel consignés
- 488 Cautionnements reçus en numéraires
- 489 Autres dettes diverses

49 COMPTES DE REGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE

CLASSE 5. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET DE VALEURS DISPONIBLES

55 ETABLISSEMENTS DE CREDIT.

56 OFFICE DES CHEQUES POSTAUX

- 560 Compte courant
- 561 Chèques émis

57 CAISSES

58 VIREMENTS INTERNES

Comptes de bilan